

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LÉONARD

Séance du mardi 28 février 2023

Rapporteur : François DAUDRUY

QUESTION N°1 :

Construction d'ateliers pour les services techniques : choix des entreprises

Par délibération du 25 mars 2021, le conseil municipal avait approuvé de lancer une réflexion pour réaliser de nouveaux ateliers pour les services techniques, autoriser Monsieur le maire à lancer la consultation et solliciter les subventions.

Suite à la hausse des coûts de construction, le projet a dû être repris en 2022 avec notre maître d'œuvre OPUS PROJECT afin de rentrer dans l'enveloppe budgétaire initialement envisagée.

La consultation des entreprises a été lancée le 05 décembre dernier sur la plateforme de l'ADM 76 ainsi que sur celle du BOAMP. Les entreprises avaient jusqu'au 20 janvier 2023 pour répondre.

La commission d'appel d'offres s'est réunie une première fois le 30 janvier afin d'effectuer l'ouverture des plis en présence de Monsieur Boo, d'Opus Project.

Ont été déposées :

- Pour le lot 1 - VRD : 8 offres
- Pour le lot 2 - Gros oeuvre : 14 offres
- Pour le lot 3 - Dallage : 2 offres
- Pour le lot 4 - Charpente couverture sèche bardage : 3 offres
- Pour le lot 5 - Menuiseries extérieures alu : 3 offres
- Pour le lot 6 - Portes industrielles métallerie serrurerie : 2 offres
- Pour le lot 7 - Menuiseries intérieures plâtrerie faux plafonds isolation : 3 offres
- Pour le lot 8 - Carrelage revêtements muraux céramique, 3 offres
- Pour le lot 9 - Peinture : 5 offres
- Pour le lot 10 - Electricité courants forts et faibles : 4 offres
- Pour le lot 11 - Plomberie : 2 offres
- Pour le lot 12 - Espaces verts clôtures portail : 6 offres

Une seconde réunion de la commission d'appel d'offres a eu lieu le 16 février après analyse des offres et vérification que toutes les pièces avaient bien été produites.

Compte tenu des résultats de cette analyse, la commission d'appel d'offres propose de retenir :

Pour le lot 1 - VRD :

- Entreprise **Les 2 ifs** pour 142 098,55€ H.T / 170 518,26€ TTC

.../...

.../...

Pour le lot 2 - Gros oeuvre :

- Entreprise **Bellet Père et fils** pour 97 730,60€ H.T / 117 276,72€ TTC

Pour le lot 3 - Dallage :

- Entreprise **Bellet Père et fils** pour 39 876,70€ H.T / 47 852,04€ TTC

Pour le lot 4 - Charpente couverture sèche bardage :

- Entreprise **Durand Fils** pour 133 267, 01€ H.T / 159 920,41€ TTC

Pour le lot 5 - Menuiseries extérieures alu :

- Entreprise **Duclos** pour 15 815,00€ H.T / 18 978,00€ TTC

Pour le lot 6 - Portes industrielles métallerie serrurerie :

- Entreprise **Duclos** pour 31 160,39€ H.T / 37 392,47€ TTC

Pour le lot 7 - Menuiseries intérieures plâtrerie faux plafonds isolation :

- Entreprise **Rabiot Carpentier** pour 23 629,30€ H.T / 28 355,16€ TTC

Pour le lot 8 - Carrelage revêtements muraux céramique :

- Entreprise **Lamy Lecomte** pour 9 855,20€ H.T / 11 826,24€ TTC

Pour le lot 9 - Peinture :

- Entreprise **Ledun** pour 7 975,12€ H.T / 9570,14€ TTC

Pour le lot 10 - Electricité courants forts et faibles :

- Entreprise **Sfee** pour 40 445,60€ H.T / 48 534,72€ TTC

Pour le lot 11 - Plomberie :

- Entreprise **Delamotte** pour 30 211,78€ H.T / 36 254,14€ TTC

Pour le lot 12 - Espaces verts clôtures portail :

- Entreprise **Les 2 ifs** pour 15 519,70€ H.T / 18 623,64€ TTC

Soit un total de 587 584,95€ H.T / 705 101,94€ TTC

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer pour retenir ces entreprises, inscrire les sommes au BP 2023 et solliciter la subvention auprès du Département de la Seine-Maritime.



Adopté à l'unanimité.

Signature du maire	Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne
		03/03/2023

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-LEONARD
76400 (SEINE MARITIME)

Séance du mardi 28 février 2023

Conseillers Municipaux :

En exercice :	19
Présents :	15
Excusés :	3
Absents :	1
Votants :	17

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 28 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT-LEONARD, légalement convoqué le 17 février deux mille vingt-trois, s'est réuni à la salle Henri Lambert de SAINT-LEONARD.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été ouverte par Monsieur Bernard HOGUET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bernard HOGUET, *Maire*

Mesdames Bernadette MALANDAIN, Marie-France MOIGNOT, Sophie RIOULT et Messieurs François DAUDRUY, Serge LECROSNIER, *Adjoints au maire*

Monsieur Victor BALIER *Conseiller municipal délégué*

Mesdames Christelle JARRY, Marie-Claire LEBAS PIGNOL, Nathalie LETELLIER, Marie-Pierre PRIEUR et Messieurs Dany DEFONTAINE (arrivé à la question n°3), Xavier LECOINTRE, Claude MAGUET, Christopher MAUVE, *Conseillers municipaux*

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Madame Elvira HACHE

Messieurs Jean-Michel LAMOTTE (pouvoir à Monsieur Lecointre), Xavier PAILLETTE (pouvoir à Madame Prieur)

ETAIT ABSENTE :

Madame Marie-Lise DEGREMONT

Assistait également à la réunion Madame Angélique VERROUST, secrétaire de mairie.

Comme prévu à l'article L.2121-15 du C. G. C. T, il a été procédé immédiatement à l'élection d'un *secrétaire de séance* pris au sein du Conseil ; *Monsieur Claude MAGUET* a été désigné pour remplir ces fonctions.

